

Document d'action du Fonds Fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion

1. IDENTIFICATION

Pays	Burkina Faso (à échelle nationale en zone frontalière, avec un accent particulier en matière d'investissements sur les frontières sahéliennes Burkina-Mali-Niger)		
Intitulé/Numéro	Référence : T05-EUTF-SAH-BF-03 Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Frontières au Burkina Faso (PAGIF-BF)		
Coût total	Coût total estimé: 25 000 000 EUR (à majorer jusqu'à 30 000 000 EUR en total en cas de co-financement, voir ci-dessous) Montant total maximale provenant du Fonds Fiduciaire: 25 000 000 EUR Possible co-financement additionnel de la part du Ministère des Affaires Etrangères allemand, pour un montant total maximal de 5 000 000 EUR (à confirmer)		
Méthode d'assistance/ Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte : PAGODA avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)		
Code CAD	150	Secteur	
Domaine d'intervention du Fonds fiduciaire	Objectif n° 3 : Amélioration de la gestion de la migration dans les pays d'origine, transit et destination Objectif n°4 : Amélioration de la gouvernance, de la prévention des conflits et la réduction du déplacement forcé et de la migration irrégulière		
Domaine d'intervention Plan d'Action de La Valette	Domaine 1 : Avantages des migrations en termes de développement et lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées; Domaine 4 : Prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes		

2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

En réponse à une situation sécuritaire qui s'est sensiblement dégradée - comme en témoigne l'irruption des auteurs des attentats terroristes meurtriers au Burkina Faso en janvier 2016 - cette action est conçue comme un appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion des Frontières (SNGF) et sa déclinaison opérationnelle, le Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Frontières (PAGIF, 2016-2025). Ces documents ont été approuvés par le Gouvernement en octobre 2015.

Le plan d'action du PAGIF s'articule autour de six objectifs/composantes spécifiques :

- A. Maîtriser les limites territoriales du pays et renforcer le cadre institutionnel
- B. Sécuriser les frontières et les zones frontalières
- C. Améliorer la présence et l'image de l'Etat dans les zones frontalières
- D. Accompagner et renforcer la coopération transfrontalière
- E. Appuyer la gestion intégrée des ressources naturelles partagées et des terres
- F. Réaliser des infrastructures socioéconomiques et renforcer les capacités des acteurs frontaliers.

Cette action accompagnera la première phase de la mise en œuvre du PAGIF, en concentrant ses efforts sur les composantes A, B, C, D et F du programme (le volet E faisant l'objet d'activités mises en œuvre par d'autres intervenants) mais aussi sur le renforcement du cadre institutionnel et juridique de mise en œuvre du PAGIF.

L'action visera en particulier quatre objectifs spécifiques, formant quatre volets d'activités intégrées :

1. Renforcer le cadre institutionnel et juridique du Burkina Faso et ses pays limitrophes pour une gestion efficace des frontières (PAGIF A) ;
2. Renforcer le maillage et l'interopérabilité des acteurs impliqués dans la sécurisation des frontières au Burkina Faso en coordination avec les pays limitrophes (PAGIF B)
3. Améliorer la présence de l'état dans les espaces transfrontaliers à travers la construction et la gestion de l'infrastructure et l'expansion des services de développement socioéconomique et de gestion humanitaire des crises (D & F).
4. Améliorer la gestion, la coordination et le suivi du programme PAGIF en renforçant les capacités des structures de mise en œuvre.

La mise en œuvre de l'action sera confiée à la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)* répondant sur le plan administratif à la Commission européenne et sur le plan stratégique à un Comité de Pilotage (COFIL) réunissant les principales parties prenantes et présidé par le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure.

2.2. Contexte

Depuis l'avènement de la crise libyenne, la situation sécuritaire dans le Sahel s'est profondément dégradée faisant ainsi des zones frontalières des espaces où se cristallisent les menaces pour la sécurité et le développement durable du Burkina Faso et ses pays limitrophes. La prolifération des armes, la présence de groupes armés terroristes et de réseaux criminels n'ont fait qu'amplifier ce phénomène, comme en témoigne les attentats terroristes meurtriers à Bamako en novembre 2015, Ouagadougou en janvier 2016 et Grand Bassam en mars 2016.

La situation géographique du Burkina Faso, au milieu du Sahel avec six pays limitrophes et une frontière qui s'étend sur 3615 Km, le rend particulièrement vulnérable à ces menaces. En plus, le Burkina est un pays de transit vers la migration internationale. Les frontières poreuses, parfois non matérialisées ou densifiées et la faiblesse dans le contrôle et surveillance de la frontière est favorable à la migration irrégulière et la traite des êtres humains. En même temps, les populations de la région dépendent de leurs réseaux de mobilité régionaux et transrégionaux, qui représentent soit des ressources développementales importants soit des stratégies de résilience et sauvegarde face aux risques multiples.

De ce fait, le gouvernement du Burkina Faso s'est doté d'une Stratégie nationale de gestion des frontières (SNGF) et d'un Programme d'appui à la gestion intégrée des frontières (PAGIF). L'action proposée vient en appui à la mise en œuvre de ces deux documents approuvés par le Gouvernement en octobre 2015. Le PAGIF se décline en un plan d'action sur 10 ans (2016-2025) budgétisé à XOF 19 Milliards. Il s'articule autour de six objectifs/composantes spécifiques : (A) Maîtriser les limites territoriales du pays; (B) Sécuriser les frontières et les zones frontalières; (C) Améliorer la présence et l'image de l'Etat dans les zones frontalières; (D) Accompagner et renforcer la coopération transfrontalière; (E) Appuyer la gestion intégrée des ressources naturelles partagées et des terres; (F) Réaliser des infrastructures socioéconomiques et culturelles et renforcer les capacités des acteurs frontaliers. Le présent projet concentrera ses efforts sur les objectifs A, B, C, D et F (le volet E faisant l'objet d'activités mises en œuvre par d'autres intervenants).

Au plan régional, l'action proposée s'inscrit dans la logique et priorités du PIR 11^{ème} FED, et notamment son premier secteur de concentration (sécurité et stabilité). S'agissant particulièrement des pays limitrophes sahéliens, le Mali s'est engagé depuis 2015 dans la relecture de sa politique nationale des frontières. Ce chantier doit aboutir, à l'été 2016, à son approbation en Conseil des Ministres. Le Niger a mis en place une Commission Nationale des frontières animée par un Secrétariat Permanent (SP) et vient de se prononcer favorablement pour l'élaboration d'une politique nationale des frontières. Déjà en 1970 les trois pays concernés ont établi *l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako Gourma* (ALG) avec le mandat de développer ce territoire partagé. L'ALG intervient ainsi dans l'identification, la formulation, et la maîtrise d'ouvrage de projets transfrontaliers structurants. L'action proposée traduit les objectifs du Plan d'Action Régional pour le Sahel 2015-2020 adopté en avril 2015 par le Conseil Européen et du Fonds Fiduciaire d'Urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'Afrique) de l'UE établi à La Valette en novembre 2015.

2.3. Analyse des problèmes et domaines d'appui prioritaires

A travers la SNGF et le PAGIF, avec l'objectif général "d'impulser le développement socio-économique et culturel durable des espaces frontaliers dans un environnement de sécurité et de paix d'ici 2025", l'Etat burkinabè entend répondre notamment aux défis suivants :

- *Les faiblesses institutionnelles existantes dans la gestion efficace des frontières en Afrique en général et dans les trois pays concernés en particulier* : Dans les différents pays concernés, il manque un cadre juridique et une gestion holistique des questions de frontières. Un renforcement institutionnel permettra aux pays d'être en phase avec l'esprit de la convention africaine sur la coopération transfrontalière dite Convention de Niamey (2014) mais aussi la vision de la CEDEAO sur les questions de coopération transfrontalière.
- *Le renforcement du maillage sécuritaire dans les espaces frontaliers* : Il s'agit ici de systématiser l'approche gouvernance locale de la sécurité. En effet, le caractère asymétrique auquel fait face la lutte antiterrorisme montre que les autorités en charge de la sécurité doivent rompre avec les anciennes méthodes et aller vers des actions qui responsabilisent/impliquent les populations/les communautés vis-à-vis de leur propre sécurité et celle de leurs biens (police de proximité). Cela passe par le rétablissement de la confiance entre les forces de sécurité et la population (notamment les jeunes et les femmes qui sont vulnérables et prédisposés à être recrutés dans les réseaux terroristes et criminels). Cela devrait contribuer également à renforcer la capacité des forces de sécurité intérieure à prévenir et combattre les activités du crime organisé, et en particulier le trafic de migrants et la traite d'êtres humains. En plus, il s'agira d'allier/coupler systématiquement la

réalisation d'infrastructures de sécurité frontalière/transfrontalière (postes de police, gendarmerie, douanes).

- *Le renforcement de la présence de l'Etat* : La consolidation de la présence des autorités administratives dans les régions frontalières permettrait à celles-ci d'exercer pleinement leur fonction pivot de coordonnateur des services déconcentrés de l'Etat et d'interlocuteurs des populations résidentes. En plus, la non-matérialisation des frontières avec les pays voisins du Burkina pose des problèmes liés à leur gestion et aux interventions de l'Etat dans les espaces frontaliers, ce qui demande des efforts vers la délimitation et démarcation des frontières.
- *Le développement de ses zones frontalières* : La réalisation d'infrastructures socio-économiques et culturelles ainsi que le renforcement des capacités des acteurs frontaliers est un objectif central du PAGIF. Le développement des espaces frontaliers ne peut toutefois être conduit sans une réflexion sur le périmètre pertinent de mise en œuvre, tenant compte des réalités socio-économiques et culturelles des territoires voisins. C'est la raison pour laquelle le PAGIF dédie une composante au renforcement de la coopération transfrontalière afin de promouvoir des initiatives de coopération entre les populations, les autorités administratives, les collectivités territoriales.

2.4. Enseignements tirés et expérience de l'opérateur

L'approche proposée par la GIZ dans le cadre de la gestion des frontières au Burkina et ses pays limitrophes repose en premier lieu sur son appui au Programme Frontières de l'Union Africaine (PFUA). Ce programme est basé sur la Convention de Niamey et vise à ce que des états africains sélectionnés, des communautés économiques régionales sélectionnées et la Commission de l'Union africaine (CUA) progressent dans la définition et la gestion de leurs frontières communes et dans la mise en œuvre d'initiatives transfrontalières grâce à une coopération horizontale et verticale. Le projet soutient ici les états membres de l'UA ainsi que la CUA et les communautés économiques régionales par un renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des frontières et encourage la coopération transfrontalière régionale en matière de gestion des frontières, de délimitation des frontières et de développement socioéconomique des régions frontalières. Le projet vise avant tout à renforcer la sécurité au niveau des frontières, prévenir les conflits et améliorer l'accès des populations frontalières aux infrastructures et aux services, ce qui contribue fortement à prévenir les déplacements forcés et la migration irrégulière.

Au Burkina, au Mali et au Niger le projet PFUA a établi des relations avec les acteurs décisifs au niveau national (ministères, commissions des frontières, autorités de sécurité) et local (communautés transfrontalières de collectivités territoriales et de communes). Ce projet a aussi appuyé l'élaboration de la Stratégie nationale de gestion des frontières du Burkina et son outil d'opérationnalisation, le Programme d'appui à la gestion intégrée des frontières 2016-2025 (PAGIF). En Afrique de l'Ouest l'exemple de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers est une source d'inspiration pour le Burkina et ses pays limitrophes. Il s'agira à renforcer la jeune Commission Nationale des Frontières au Burkina et réadapter son statut et ses missions au contexte actuel de migration, sécurité et développement des espaces frontaliers de la région du Sahel notamment.

L'expérience de la GIZ dans ce domaine a démontré que la gouvernance de la sécurité doit être en lien avec le développement. Le caractère asymétrique auquel fait face la lutte antiterrorisme montre que les autorités en charge de la sécurité doivent rompre avec les anciennes méthodes et aller vers des actions qui responsabilisent/impliquent les populations et les communautés vis-à-vis de leur propre sécurité et celle de leurs biens. Cela passe par le rétablissement de la confiance entre les forces de défense et de sécurité et la population (notamment les jeunes et les femmes qui sont vulnérables et prédisposés à être recrutés dans

les réseaux terroristes et criminels). Il s'agira d'allier systématiquement la réalisation d'infrastructures de sécurité frontalière et transfrontalière (postes de police, gendarmerie et douanes) avec des infrastructures socioéconomiques et culturelles. Il est important que la sécurité et la migration figurent dans les plans communaux de développement des collectivités locales. Il s'agit de réaliser des projets concrets d'intégration locale et de développer la mutualisation des ressources des collectivités frontalières. Cette expérience a été déjà développée par la GIZ au niveau de la frontière Burkina (province de la Kossi) – Mali (cercle de Tominian) où il y'a un centre de santé transfrontalier géré par les deux pays, une convention locale de gestion des ressources transfrontalière, un Groupement Local de Coopération Transfrontalier (GLCT) qui a élaboré un Programme Transfrontalier de Développement Local (PTDL), des banques de céréales et de micro-crédits.

2.5. Action complémentaires

Une action concertée et complémentaire avec les programmes suivants est envisagée :

- Les actions financées à titre de différents instruments financiers de l'UE, y inclues celles au titre du Fonds fiduciaire. Parmi celles déjà approuvées aux Comités Opérationnels de la fenêtre Sahel/Lac Tchad dans le domaine de la sécurité/gouvernance, les actions plus pertinentes incluent le projet "Support to the strengthening of police information systems in the broader West Africa region", mis en œuvre par INTERPOL pour un montant de 5M€ qui apportera un appui aux FSI burkinabés dans la collecte, gestion, analyse et partage de l'information policière; le projet " Appui à la coopération régionale des pays du G5 Sahel et au Collège Sahélien de Sécurité" couvrant les cinq pays du G5 – mis en œuvre par un Consortium d'Etats Membres sous le lead de CIVIPOL (FR) pour un montant total de 7M EUR et qui apportera un appui en formation aux autorités burkinabés ainsi qu'au point focal au G5, notamment dans le cadre de conseil à la gestion des frontières. A considérer aussi d'autres projets en cours d'identification à l'échelle régionale et dans les pays voisins en matière de gestion des frontières, contrôle du territoire et lutte aux trafics illicites, notamment la proposition pour la création d'Unités GAR – SI (Groupes d'Action Rapide – Surveillance et Intervention) dans les cinq pays du G5 Sahel et la proposition PARSEC au Mali (Programme d'Appui au Renforcement de la Sécurité dans les région de Mopti et Gao et à la gestion des zones frontalières).
- Les actions en cours et prévus au titre d'autres instruments de l'UE, comprenant notamment:
 - Un projet de 18 mois en voie de lancement au titre de l'Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP) sur 18 mois, avec une enveloppe de 4,2 – 5,2 M€, pour le renforcement des capacités de détection, de prévention et d'intervention dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.
 - Le programme en cours en appui au Programme national de la Justice (PA-PNJ) de 10 M€ au titre du PIN 10^{ème} FED
 - Un programme à définir de 20-30 M€ en appui aux secteurs de la sécurité et de la justice au titre du PIN 11^{ème} FED
- Dans le cadre de la mise en œuvre du PFAU, la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) a appuyé le Burkina de 2008 à nos jours à : mettre en place une commission nationale des frontières et un secrétariat permanent comme organe exécutive pour coordonner la gestion intégrée des frontières. Dans la même dynamique ce projet a appuyé le Burkina et ses voisins dans la coopération transfrontalière et le renforcement des capacités des acteurs locaux et de la sécurité en matière de coopération transfrontalière.
- Le projet "Appui à la Coopération Transfrontalière au Sahel" (ACTS) est financé par la France et logé au sein de l'Autorité du Liptako Gourma (ALG). Il est surtout orienté vers

la sécurité mais également conçu pour appuyer des initiatives de coopération transfrontalière (cadre juridique, formations, renforcement de capacités, micro-projets, études de faisabilité) et pourra être mobilisé pour accompagner la mise en œuvre du présent projet.

- Le projet « Sécurité et gestion des frontières » du Groupe danois de déminage (DDG) poursuit des objectifs semblables au projet ACTS avec pour zone d'intervention l'espace transfrontalier du Liptako-Gourma. Il porte sur le renforcement de capacités des communautés locales frontalières et de l'administration territoriale ainsi que la conduite d'activités transfrontalières. Ce projet vise principalement la réduction de la violence, l'amélioration de la sécurité des communautés et le renforcement de la gestion et de la sécurité des frontières dans la région du Liptako-Gourma.
- L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), qui à travers son Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) est impliqué dans la gouvernance locale transfrontalière, la décentralisation et les projets transfrontaliers. Le CCT est associé au travail d'harmonisation du cadre juridique de l'intercommunalité transfrontalière engagé dans le cadre du projet ACTS.
- Les organisations internationales dont les mandats et les activités les impliquent dans la problématique transfrontalière, notamment l'OIM, le HCR, et l'UNCDF (plus particulièrement à travers son Initiative Locale Transfrontalière - LOBI).
- Les initiatives bilatérales des Etats Membres (notamment la France, l'Allemagne et le Danemark).
- La CEDEAO est appuyée par la GIZ selon le principe de subsidiarité et le renforcement de synergie d'échelle dans le cadre de la mise en œuvre du PFUA. La CEDEAO a également un programme régional d'initiative transfrontalière piloté par son Département commerce, douane, libre circulation et tourisme. Elle promeut la construction des postes de contrôle juxtaposés pour le contrôle et la fluidité des mouvements des personnes et des biens et l'intégration locale des communautés dans les espaces transfrontalières. L'appui que la GIZ apporte à la CEDEAO pour la relecture de sa politique régionale de gestion des frontières favorisera les articulations des activités prévues dans le cadre du présent projet.

2.6. Coordination des donateurs

Le nombre de partenaires intervenants sur les problématiques de « gestion des frontières » sont nombreux si l'on considère l'ensemble des entrées thématiques possibles : migration (OIM), sécurité (USA, France, Danemark, etc.), développement – gouvernance locale (UNCDF, PNUD, Suisse, Luxembourg). Les réunions du Cadre Sectoriel de Dialogue (CSD) "Décentralisation – Sécurité", organisées régulièrement sous l'égide du Ministère de tutelle, le MATDSI, regroupent l'ensemble des partenaires et permettront la bonne articulation et complémentarité des différentes interventions.

3. DESCRIPTION DETAILLEE

3.1. Objectifs

L'**objectif global** de cette Action est d'accompagner la mise en œuvre du PAGIF du Burkina Faso afin d'améliorer les conditions de vie, de sécurité et de stabilité des populations dans les zones frontalières.

La présente Action vise quatre **objectifs spécifiques**, formant quatre composantes d'activités intégrées :

1. Renforcer le cadre institutionnel et juridique du Burkina Faso pour une gestion efficace des frontières.
2. Renforcer le maillage et l'interopérabilité des acteurs impliqués dans la sécurisation des frontières au Burkina Faso en coordination avec les pays limitrophes.
3. Améliorer la présence de l'état dans les espaces frontaliers à travers la construction et la gestion de l'infrastructure transfrontalière et l'expansion des services de développement socioéconomique et de gestion humanitaire des crises.
4. Améliorer la gestion, la coordination et le suivi du programme PAGIF en renforçant les capacités des structures de mise en œuvre.

3.2. Résultats escomptes et activités principales

Les activités énumérées dans ce chapitre vont concerner en premier lieu le Burkina Faso surtout sur les aspects d'investissements et de logistiques. Néanmoins pour la réussite dans l'opérationnalisation, il est nécessaire de prendre en compte les Etats voisins du Burkina comme le Mali et le Niger dans le cadre du renforcement des capacités et certaines activités qui nécessitent une synergie d'action entre ces pays. L'aspect transfrontalier sera un atout dans la mise en œuvre de certaines de ces activités. Le cadre étant déjà tracé à partir des expériences de la GIZ dans ces pays à travers son Projet d'Appui au PFUA, cette synergie sera vite faite et renforcée.

Objectif spécifique 1 Renforcer le cadre institutionnel et juridique du Burkina Faso pour une gestion efficace des frontières	
Résultats	Activités
1. Le cadre institutionnel renforcé est capable de piloter une approche multisectorielle de gestion efficace des frontières du Burkina Faso (intégrant la définition des frontières, sécurité, développement socio-économique) en collaboration avec les pays limitrophes.	1.1 Plaidoyer-communication sur la gestion des frontières et le rôle des acteurs institutionnels dans la mise en œuvre du PAGIF
	1.2 Mettre en place au niveau local un cadre/commission mixte multisectorielle transfrontalière de gouvernance territoriale
	1.3 Renforcement du cadre juridique de gestion des frontières et de coopération transfrontalière
	1.4 Renforcement de capacités des acteurs au niveau central et local
Objectif spécifique 2 : Renforcer le maillage et l'interopérabilité des acteurs impliqués dans la sécurisation des frontières au Burkina Faso en coordination avec les pays limitrophes	
Résultats	Activités
La sécurisation des frontières, notamment dans le triangle Burkina –Mali-Niger, est améliorée à travers la collaboration efficace des acteurs impliqués du Burkina Faso, Mali, et Niger (Ministères, Commissions nationales des frontières, forces	2.1 Accroissement du nombre de services de sécurité dans les zones frontaliers (audit préalable) : <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter ou construire le cas échéant des postes de police, douane et brigades de gendarmerie frontaliers ; - Electrifier les postes de police, brigades de gendarmerie, casernements et logements des responsables dans les localités frontaliers sans électricité ; - Assurer la formation continue des FSI

<p>de sécurité, collectivités territoriales, etc.)</p>	<p>2.2. Créer un cadre au niveau du Burkina pour promouvoir l'interopérabilité entre ses FSI et celles du Mali et du Niger en développant des actions conjointes et des fichiers de renseignement standardisés pour être en phase sur le terrain et pour pouvoir retracer les itinéraires des migrants, des terroristes, ou d'autres personnes potentiellement dangereuses:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer un mécanisme participatif d'échange/partage d'infos sur la sécurité des frontières et de coordination des patrouilles avec les éléments homologues des pays voisins y inclus pour la lutte contre le terrorisme et le trafic de migrants et d'êtres humains. - Réfléchir sur la mise en place des postes avancés fixes et mobile (pour le contrôle) : cette activité doit permettre aux FSI de chaque pays d'être plus présentes au niveau des frontières et aussi faciliter les opérations de terrain (patrouilles mixtes et échanges d'information sur les aspects sécuritaires et de migration)
	<p>2.3 Renforcement des moyens d'actions par des dotations spécifiques pour les forces de sécurité dans les zones frontalières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des missions de sensibilisation conjointes des populations et élus des collectivités territoriales transfrontalières à collaborer avec les FSI/douane frontalières ; - Mise en place d'un système pilote d'alerte précoce avec les populations frontalières (sensibilisation au rôle des FSI/douane, procédures d'information, dotation en matériel de communication) ; - Renforcement des structures de coordination de la sécurité entre les pays au niveau national, régional et local ; - Mise en place de patrouilles mixtes (police-gendarmerie-douane : frontalières) sur les espaces frontaliers ; - Doter les FSI/douane en moyens matériels de maintien d'ordre et de protection, informatiques et de communication (téléphone fixe avec accès à l'international et mobile, RAT, VHF, flottes, téléphones satellitaires, accès internet, etc.) - Allouer aux FSI/douane frontalières des budgets et du carburant pour leur fonctionnement.
	<p>2.4 Etablissement des relations formelles de coopération avec les FSI des pays frontaliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encourager et formaliser les cadres de coopération avec les FSI/douane des pays frontaliers ; - Mise en place d'une structure de coordination / planification entre FSI/douane intervenant dans les zones transfrontalières et organisation de patrouilles mixtes sur les zones transfrontalières aussi en vue de la lutte contre les trafics et notamment le trafic de

	migrants et d'êtres humains.
Objectif spécifique 3 Améliorer la présence de l'état dans les espaces frontaliers à travers la construction et la gestion de l'infrastructure transfrontalière et l'expansion des services de développement socioéconomique et de gestion humanitaire des crises.	
Résultats attendus	Activités
L'état burkinabé est présent et visible dans les espaces frontaliers à travers la démarcation physique des frontières, la construction et l'équipement des postes frontières communs ainsi que des projets d'infrastructure administrative et socioéconomique et de gestion des crises humanitaires.	<p>3.1. La ligne frontière entre le Burkina et ses voisins est physiquement démarquée et cartographiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser la démarcation entre Burkina/Niger - Densifier la frontière Burkina/Mali - Mettre en place un système d'information géographique pour la cartographie de la bande frontière : Dans le cadre du processus en cours de la détermination de frontière avec le Niger suite à l'arrêt du la Cour Internationale de Justice (CIJ) du 16 avril 2013, la commission mixte d'abornement Burkina/Niger a planifié la mise en place d'un système d'information pour la cartographie de cette bande frontalière. Cet outil sera une mine d'information aussi bien pour les forces de sécurité que pour les collectivités locales dans le cadre des exercices de planification des investissements aux services des plans communaux de développement.
	<p>3.2 Réhabilitation/construction et équipement des bureaux des autorités administratives frontaliers (gouverneurs, hauts commissaires, préfets) et les postes de sécurité et de contrôle à la frontière pour visiblement marquer la présence du symbole de l'Etat au niveau des frontières:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la présence des Etats dans les zones frontaliers par la construction et la rénovation d'infrastructures administratives dans les régions frontaliers ; équipement en véhicules tout-terrain - Sécurisation des frontières et zones frontaliers par la construction et l'équipement de postes frontières communs (poste frontière à guichet unique/ « one stop border post »).
	<p>3.3 Réalisation d'infrastructures socioéconomiques et de gestion de crises humanitaires dans les espaces frontaliers du Burkina Faso :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des projets pertinents sont identifiés par les populations à travers les dynamiques de coopération transfrontalières existantes ; - Financement et accompagnement de projets d'infrastructure axés sur la promotion des services à proximité de la frontière, conformément aux plans communaux de développement, pour la population locale (éducation, promotion de l'emploi, transports, santé, gestion des conflits, jeunesse et sport ; c'est-à-dire projets phares selon l'exemple du centre de santé transfrontalier à la frontière entre le Mali et le Burkina Faso) ; - Formations, sensibilisation, appui logistique etc. allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des réfugiés dans les camps proches des frontières à

	travers la coopération transfrontalière ; - Appui à la réinsertion des migrants à leur retour vers leurs pays d'origine.
Objectif spécifique 4 Améliorer la gestion, la coordination et le suivi du programme PAGIF en renforçant les capacités des structures de mise en œuvre	
Résultats attendus	Activités
La gestion, coordination et suivi de la mise en œuvre du programme est efficace et les capacités des principales parties prenantes sont durablement renforcées.	4.1 Mise en place et fonctionnement d'une équipe de gestion
	4.2 Elaboration d'une analyse en besoin concernant les capacités des parties prenantes
	4.3 Appui conseil, formation continue et équipement du Secrétariat Permanent (SP) de la Commission Nationale des Frontières du Burkina Faso et d'autres parties prenantes en fonction des besoins identifiés.

3.3. Stratégie d'intervention

La première composante de l'intervention est destinée à corriger les faiblesses institutionnelles dans la gestion efficace des frontières. Cette situation, une fois corrigée, permettra au Burkina Faso et à ses voisins d'avoir un cadre juridique et une gestion holistique des questions de frontières. Ce champ d'action permet aux pays d'être en phase avec la Convention africaine sur la coopération transfrontalière et la vision de la CEDEAO de la coopération transfrontalière. Ces actions seront menées en interne du pays, en vue de renforcer l'ancrage institutionnelle de la commission nationale des frontières et de son organe exécutif, le secrétariat permanent. Il permettra à l'Etat burkinabè d'amener une visibilité sur les questions de gestion des frontières mais aussi aux populations à travers les différentes sensibilisations et informations de sentir leur appartenance à un Etat.

La deuxième composante permet à la SNGF et au PAGIF de réaliser leur objectif général "d'impulser le développement socio-économique et culturel durable des espaces frontaliers dans un environnement de sécurité et de paix d'ici 2020". Les activités prévues dans ce champ permettront à l'Etat burkinabè et ses voisins de répondre aux défis sécuritaires qui minent tout le Sahel et empêche le développement socio-économique et culturel durable non seulement des espaces frontaliers/transfrontaliers mais aussi à l'intérieur même des pays. La sécurité ne pouvant pas être assurée sans prendre en compte tous les acteurs concernés, dans ce champ d'action, la systématisation de la sécurité dans une approche de gouvernance locale de la sécurité est préconisée. La lutte contre le terrorisme qui aujourd'hui a un caractère asymétrique, nécessite cette gouvernance de la sécurité qui met les populations concernées au centre de leur sécurité et celle de l'Etat, de même que la lutte contre le crime organisé et en particulier le trafic de migrants et d'êtres humains.

La troisième composante est destinée au financement de mesures structurelles et conjoncturelles en faveur des populations frontalières, avec le but d'intensifier et rendre visible la présence de l'Etat dans les espaces frontaliers. Les activités prévues dans ce champ permettent de mettre les populations notamment les jeunes et les femmes à l'abri des recruteurs de terroristes où des organisateurs des trafics de tout genre. Elles permettent aussi de fixer les potentiels candidats à la migration. Ces activités doivent être mise en œuvre rapidement pour être le support du champ 2, car elles permettent de mettre en confiance les populations qui peuvent en ce moment bien travailler avec les FDS/douane.

Les actions de ce champ doivent concerner l'ensemble des populations résidentes ou transhumantes. Cela dénote qu'il est nécessaire de s'appesantir sur les aspects de gestion des

ressources naturelles partagées qui peut être aussi source de projet de développement local pourvoyant l'emploi et l'insertion des femmes et des jeunes.

La quatrième composante permet de renforcer les capacités des principales parties prenantes et de la structure de mise en œuvre du projet.

3.4. Risques et hypothèses

Risques	Niveau	Hypothèses	Mesures d'atténuation
<i>Pérennisation:</i> La volonté politique affichée lors de l'approbation de la Stratégie Nationale de Gestion des Frontières (SNGF) doit se traduire, in fine, par l'internalisation des coûts liés à sa mise en œuvre.	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des différents acteurs pour la mise en œuvre des projets et programmes ; - Intérêt des PTF (et du Gouvernement) à financer le PAGIF 	Le SP de la Commission Nationale des Frontières travaille avec les services compétents du Ministère de l'Economie des Finances et du Développement afin de dégager les budgets nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie en accompagnement des contributions des partenaires techniques et financiers. Les autorités burkinabè s'engageront formellement à prendre en charge les coûts récurrents liés à ce projet (infrastructures, affectations, formation, etc) .
<i>Capacités:</i> Le présent projet est ambitieux. Sa mise en œuvre doit s'appuyer sur une administration efficace.	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité sociopolitique et institutionnelle (SPCNF) ; - Attention accordée par les autorités du Burkina ; - Présence d'expertise avérée. 	Des mesures de renforcement de capacité au bénéfice des administrations burkinabè concernées et d'autres partenaires concernés seront conduites. Une assistance technique renforcera le dispositif de mise en œuvre.
<i>Sécurité:</i> la région du Sahel reste volatile, avec un risque élevé de violence localisée. Une attaque dans la zone d'intervention aurait des répercussions importantes sur la mise en œuvre.	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt croissant des PTF et des pays voisins pour le domaine transfrontalier ; - Intérêt des pays du sahel à travailler en synergie sur les aspects sécuritaires. 	Un dialogue permanent entre les communautés frontalières, les acteurs socio-politiques, les autorités décentralisées, les chefs traditionnels et les forces de l'ordre permettra de minimiser les risques.
<i>Conflits fonciers et autre :</i> La pression sur les ressources naturelles, notamment la terre, augmente les tensions entre agriculteurs et pastoralistes. Des conflits dans cette optique peuvent rendre le terrain inaccessible et empêcher	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme de gestion des conflits faisant partir de l'expertise de la GIZ ; - Implication de tous les acteurs aux différentes étapes des processus. 	Le projet suit une approche de sensibilité aux conflits qui augmente les facteurs de paix qui lient les populations. De même, le projet cherche à éviter de renforcer les facteurs qui pourraient approfondir des tensions. Avec toute action, l'approche « ne pas nuire » sera

des activités d'affirmation des lignes frontalières et de la coopération transfrontalière			observée. Par exemple, les mesures de coopération transfrontalières cibleront aussi bien les agriculteurs que les groupes pastoralistes.
Les changements institutionnels : blocage administratif, changements au niveau du SPCNF	Moyen	- Engagement des autorités à travers des textes réglementaires de mise en œuvre effectif du PAGIF dans un climat institutionnel sécurisé.	Les textes élaborés et adoptés doivent apporter une certaine stabilité au niveau du SPCNF

3.5. Questions transversales

Le projet prendra en compte les aspects relatifs à l'approche droits de l'homme, à l'approche genre, aux effets climatiques, à la démocratie et à la bonne gouvernance, à la paix et la sécurité.

L'approche basée sur les droits de l'homme intègre les normes, critères et principes du système international des droits de l'homme aux plans, politiques et activités sur le terrain. Toute action entreprise prendra en compte ces principes. Un soutien est accordé aux organes publics qui sont impliqués dans la sécurisation des frontières au Burkina Faso comme débiteurs de droits et à la société civile dans les zones frontalières de revendiquer les droits de l'homme et d'en réaliser un suivi.

Concernant l'approche genre, l'action applique une démarche sensible aux inégalités liées aux sexes, mais aussi à la vulnérabilité des groupes cibles. Toute action entreprise sera analysée sous cet angle afin de prévenir effets adverses et de contribuer au maximum à une valorisation des potentialités provenant du contexte particulier des différents groupes cibles (femmes, jeunes hommes, groupes sociaux, ...). Le système de suivi & évaluation du programme sera élaboré de manière à pouvoir faire ressortir les impacts / résultats sur les différents groupes cibles (hommes, femmes, jeunes, etc.).

Concernant la mitigation des effets climatiques, le projet favorise le développement et la promotion des énergies renouvelables et décentralisés et le remplacement des énergies fossiles. Ainsi, le projet contribue à la réduction des émissions de CO2.

Concernant l'approche de bonne gouvernance, le projet promeut des processus de décision transparents, participatifs et orientés vers des règles à travers l'implication étroite des représentants des collectivités locales, du secteur privé local, des ONG et des institutions culturelles. Il contribue à une meilleure visibilité et prise en compte des besoins des jeunes, jeunes adultes et notamment jeunes femmes au niveau des instances villageoises et communales.

Enfin, pour ce qui a trait à l'approche de contribution à la paix et la sécurité, le projet contribue à la réduction des disparités économiques entre les zones frontalières et zones adjointes et se place à travers son approche inclusive dans une perspective « do no harm ». La mise en œuvre de mesures favorisant l'intégration en particulier du groupe cible partiel des hommes jeunes contribue par ailleurs à la prévention de dynamiques de radicalisation au sein de ce groupe.

3.6. Parties prenantes

Groupes ciblés: Les actions visant au développement et à la sécurité des zones frontalières bénéficieront à l'ensemble des populations résidentes ou transhumantes.

La Commission Nationale des Frontières, pilotée par un Secrétariat Permanent, est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale des frontières. Elle initie et coordonne les activités de délimitation et démarcation des frontières, suit et gère les litiges frontaliers, assure la coordination des relations de coopération administrative frontalière et des actions de développement des zones frontalières, et accompagne les forces de sécurité dans l'exécution de leurs missions aux frontières.

Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieur est la tutelle des forces de sécurité intérieure (police) et des autorités administratives déconcentrées. Le MATDSI bénéficiera des activités menées dans le cadre des deux premières composantes du projet. Il en est de même du *Ministère de la Défense* (en tant que tutelle de la gendarmerie) et du *Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement* (en tant que tutelle de l'administration douanière).

L'Autorité du Liptako Gourma (ALG) : s'agissant des aspects d'investissement et de développement, les composantes D et F du PAGIF relèvent des compétences de l'ALG. L'espace transfrontalier formé par certains groupements de collectivités constitue le terrain d'action privilégié dans ce cadre.

4. MISE EN ŒUVRE

4.1. Convention de financement, le cas échéant

Il n'est pas envisagé de conclure une convention de mise en œuvre spécifique à l'Action avec le partenaire national.

4.2. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente Action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 3.3 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord de Coopération Déléguée (CF) avec l'Union européenne.

Le délai pour le démarrage opérationnel des actions de terrain sera de 2 mois après la signature de l'Accord de Coopération Déléguée, pour la préparation de la mise en œuvre du projet.

4.3. Modules et volets de la mise en œuvre

La présente Action sera mise en œuvre en gestion indirecte avec Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du Règlement (EU) No 323/2015. Cette mise en œuvre implique la mise en œuvre des activités telles que décrites dans la section 3. Ce mode de mise en œuvre se justifie sur la base de l'expertise technique de GIZ ainsi que de l'expérience positive déjà acquise dans la mise en œuvre d'une action similaire.

Structure organisationnelle et responsabilités

Au niveau politique, un comité de pilotage politique et stratégique (COPIL) sera mis en place sous la présidence du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieur (MATDSI), avec l'appui opérationnel du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières. Le COPIL sera composé de représentants des

différents autorités burkinabè concernés, de l'ALG, de la Délégation de l'UE et - en tant qu'observateurs - des PTFs partenaires du Gouvernement dans le domaine de la sécurité. D'autres instances burkinabè et/ou régionales pourront être invitées en fonction des sujets traités et à la discrétion de la présidence du COPIL. Le COPIL se réunira au moins une fois par an.

Au niveau opérationnel, l'action sera mise en œuvre par la GIZ. La GIZ établira de manière participative un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre du programme, qui sera mis à jour annuellement pour l'approbation du COPIL. A la lumière du plan d'action, la GIZ préparera les études nécessaires, les cahiers des charges et/ou lignes directives, les documents contractuels et autres outils, et assurera la gestion administrative et le suivi opérationnel et financier dans le respect des normes et procédures régissant les projets financés par l'UE.

4.4. Budget indicatif

Objectifs	Total €
Objectif spécifique 1: Renforcer le cadre institutionnel et juridique du Burkina Faso et ses pays limitrophes pour une gestion efficace des frontières	2 500 000
- Plaidoyer communication sur la gestion des frontières et le rôle des acteurs institutionnels dans la mise en œuvre du PAGIF	100 000
- Mise en place d'un cadre multisectoriel transfrontalier de gouvernance territoriale	1 000 000
- Renforcement du cadre juridique de gestion des frontières et de coopération transfrontalière	1 000 000
- Renforcement de capacités des acteurs au niveau central et local	400 000
Objectif spécifique 2 Renforcer le maillage et l'interopérabilité des acteurs impliqués dans la sécurisation des frontières au Burkina Faso en coordination avec les pays limitrophes	10 850 000
1. Audit préalable pour identifier les postes à réhabiliter/ construire et les besoins en renforcement de capacités des différents acteurs concernés.	100 000
Accroissement des services de de sécurité dans les zones frontalières : - Réhabiliter des postes de police, douane et brigades de gendarmerie frontaliers ; - Construire des postes de police, douane et brigades de gendarmerie frontaliers ; - Electrifier les postes de police, brigades de gendarmerie, casernements et logements des responsables dans les localités frontalières sans électricité ; - Assurer la formation continue des FSI du Burkina et ses voisins	4 250 000

<p>Cadre national pour l'interopérabilité entre FSI (actions terrain et fichiers de renseignement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mécanisme d'échange et de coordination des patrouilles avec les pays voisins - Mise en place de postes avancés fixes et mobiles 	3 500 000
<p>Renforcement des moyens d'action des FSI en zone frontalière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des missions de sensibilisation conjointes des populations et élus des collectivités territoriales transfrontalières à collaborer avec les FDS/douane frontalières ; - Mise en place d'un système pilote d'alerte précoce avec les populations frontalières (sensibilisation rôle FSI/douane, procédures d'information, matériel de communication) ; - Renforcement des structures de coordination de la sécurité entre les pays au niveau national, régional et local ; - Patrouilles mixtes (police-gendarmerie-douane : frontalières) sur les espaces frontaliers ; - Doter les FSI/douane frontalières en moyens matériels de maintien d'ordre et de protection, informatiques et de communication (téléphone fixe avec accès à l'international et mobile, RAT, talkies walkies, flottes, téléphones satellitaires, connexion à l'internet, etc.) - Allouer aux FSI/douane frontalières des budgets et du carburant pour leur fonctionnement. 	3 000 000
<p>Objectif spécifique 3 Améliorer la présence de l'état dans les espaces frontaliers à travers la construction et la gestion de l'infrastructure transfrontalière et l'expansion des services de développement socioéconomique et de gestion humanitaire des crises.</p>	9 000 000
<p>La frontière entre le Faso et ses voisins est physiquement démarquée et cartographiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser la démarcation entre Burkina/Niger - Densifier la frontière Burkina/Mali - Mettre en place un système d'information géographique pour la cartographie de la bande frontière : Dans le cadre du processus en cours de la détermination de frontière avec le Niger suite à l'arrêt du la CIJ du 16 avril 2013, la commission mixte d'abornement Burkina/Niger a planifié la mise en place d'un système d'information pour la cartographie de cette bande frontalière. Cet outil sera une mine d'information aussi bien pour les forces et de sécurité que pour les collectivités locales dans le cadre des exercices de planification des investissements aux services des plans communaux de développement. 	3 000 000
<p>Réhabilitation/construction et équipement des bureaux des autorités administratives frontalières (gouverneurs, hauts commissaires, préfets) et les postes de sécurité et de contrôle à la frontière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la présence de l'État dans les zones frontalières par la construction et la rénovation d'infrastructures administratives dans ces régions; équipement en véhicules TT - Sécurisation des frontières et zones frontalières par la construction et l'équipement de postes frontières communs (poste frontière à guichet unique). 	3 000 000
<p>Réalisation d'infrastructures socioéconomiques dans les espaces frontaliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets pertinents sont identifiés par les populations à travers les dynamiques de coopération transfrontalières existantes ; 	3 000 000

- Financement et accompagnement de projets d'infrastructure axés sur la promotion des services de base à proximité de la frontière, conformément aux plans communaux de développement, pour la population locale; - Appui à la réinsertion des migrants à leur retour vers leurs pays d'origine.	
Objectif spécifique 4 Améliorer la gestion, la coordination et le suivi du programme PAGIF en renforçant les capacités des structures de mise en œuvre	2 650 000
Gestion et coordination du programme (GIZ: équipe assistance technique)	2 000 000
Formation et équipement SP Commission Nationale Frontières et autres structures cibles	300 000
Communication et visibilité	100 000
Evaluations et audits	250 000
TOTAL¹	25 000 000

4.5. Évaluation et audit

Le montant consacré au budget à l'évaluation externe et à l'audit financier s'élève à 250 000 EUR.

D'ailleurs, sur base du suivi constant mené par la Commission, elle pourra procéder à une évaluation finale pour l'ensemble de l'action et si jugée nécessaire, à une évaluation à mi-parcours (sur une ou plusieurs composantes de l'action). Ces évaluations se feront par l'intermédiaire de consultants indépendants. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre les éventuels problèmes se présentant dans les composantes évaluées.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Le financement des évaluations et audits commanditées par la Commission sera couvert par une autre mesure.

4.6. Communication et visibilité

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

¹ Montant à majorer éventuellement jusqu'à 30 million EUR en cas de co-financement de la part du Ministère des Affaires Etrangères allemand (à confirmer).

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 4.4 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE

Les données qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournies à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans modification de la décision de financement. Sauf contre-indication, les valeurs cibles indiquées sont celles de la fin de la période de mise en œuvre (48 mois).

	Logique d'intervention		Indicateurs ²
OG	Accompagner la mise en œuvre du PAGIF afin d'améliorer les conditions de vie, de sécurité et de stabilité des populations dans les zones frontalières.		
Objectifs spécifiques	1.	Le cadre institutionnel du Burkina Faso et ses pays limitrophes pour une gestion efficace des frontières est renforcé.	
	2.	Le maillage et l'interopérabilité des acteurs impliqués dans la sécurisation des frontières au Burkina en coordination avec les pays limitrophes sont renforcés.	
	3.	Des actions de développement renforçant la présence de l'état, l'expansion des services de développement socioéconomique et de gestion humanitaire des crises sont réalisés dans les espaces frontaliers.	
	4.	La gestion du programme est efficace; les capacités des parties sont renforcées	
Résultats	1.1	Plaidoyer communication sur la gestion des frontières et le rôle des acteurs institutionnels dans la mise en œuvre du PAGIF	- Nombre de réunion tenue avec les acteurs ; - Nombre d'émission radio/télévision sur la gestion des frontières
	1.2	Mettre en place au niveau local un cadre/commission mixte multisectorielle transfrontalière de gouvernance territoriale	- Les structures sont en place et opérationnel - Fréquence des réunions avec compte rendu
	1.3	Renforcement du cadre juridique de gestion des frontières et de coopération transfrontalière	- Textes existants (<i>dans des domaines thématiques</i>) révisés/adaptés - Accords de coopération transfrontalière signés
	1.4	Renforcement de capacités des acteurs au niveau central et local	- nombre de modules de formation initiale des agents de l'administration territoriale, la police, la gendarmerie et la douane sont révisés/adaptés ; - % des agents en poste aux frontières sont identifiés et formés; (résultats de la formation continues par des moyens des tests avant et après les formations) -

² La formulation et la validation des indicateurs seront accomplies au cours d'une mission ex-ante.

	Logique d'intervention		Indicateurs
Résultats	2.1	Créer un cadre au niveau national pour développer l'interopérabilité entre les FSI	- Le cadre est en place et opérationnel - Fréquence des réunions avec compte rendu
	2.2	Renforcement des moyens d'actions par des dotations spécifiques pour les forces de sécurité dans les zones frontalières	- Dispositifs en place pour la croissance de la fréquence et étendue des patrouilles - Dispositif d'alerte précoce local impliquant les populations est opérationnel
	2.3	Accroissement du nombre de services de sécurité dans les zones frontalières	- Distance moyenne entre postes équipés
	2.4	Etablissement des relations formelles de coopération avec les FSI des pays frontaliers	- Un dispositif de coopération entre FSI BF, MA et NI est en place ; - Fréquence et étendue des patrouilles coordonnées (mixtes, simultané, parallèle)
	3.1	La ligne frontière en le Burkina et ses voisins est physiquement démarquée et cartographiée	- Nombre de km de frontière démarqué - La frontière est cartographiée et intégrée dans un SIG opérationnel; fréquence des consultations du SIG
	3.2	Réhabilitation/construction et équipement des bureaux des autorités administratives frontalières (gouverneurs, hauts commissaires, préfets) et les postes de sécurité et de contrôle à la frontière	- Nombre de bâtiment administratif réhabilités ou construits et équipés - Nombre des postes de sécurité identifiés réhabilités ou construits et équipés
	3.3	Réalisation des infrastructures socioéconomiques et de gestion de crises humanitaire dans les espaces frontaliers	- Taux d'accès aux infrastructures sociaux de base (eau, santé, écoles...) dans les ZF ; - Nombre des acteurs identifiés formés en gestion de crise; résultats moyens des tests avant et après les formations
	4.1	Mise à disposition d' experts qualifiés pour assurer la gestion efficace de l'action par la GIZ	- Nombre et fonction des experts
	4.2	Appui conseil, formation et équipement des agents du SP Commission Nationale des Frontières et des partenaires d'exécution	- Plan d'action et système de système suivi- évaluation accompli